# PROCES-VERBAL du 9 février 2017

# TABLE DES MATIERES

\_\_\_\_

EPH	EMERIDE
APPI	ROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
	ECEMBRE 2016
	Unanimité
1.01 -	- PERSONNEL MUNICIPAL – Tableau des effectifs – Actualisation
	PRESENTATION M. DESMET
	Débat
	Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »
	Abstention: « Roncq Avenir »
1.02 -	- PERSONNEL MUNICIPAL – Levée de prescription quadriennale de trois
	créances de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités
	locales (CNRACL)
	PRESENTATION M. DESMET
	Unanimité
1 03 -	- BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMU-
1.05	NE EN 2016.
	PRESENTATION M. BOSSUT
	Unanimité
	Change of the Control
1.04 -	- FISCALITE DIRECTE LOCALE 2017 – Maintien des taux communaux
2.0.	PRESENTATION M. BOSSUT
	Unanimité
1.05 -	-EXERCICE 2017 – Budget Primitif
1.00	PRESENTATION M. BOSSUT
	Débat
	Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »
	Contre: « Roncq Avenir »
	Control . « Roney 11 venii //
1.06 -	- ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Convention de financement des Obli-
	gations de Service Public (OSP) avec la SCIC KALEIDE – Acompte provision-
	nel pour l'année 2017 – Avenant n° 7 de la convention
	PRESENTATION M. GILME
	Unanimité
1.07 -	- RESTAURATION POUR PERSONNES AGEES – Portage à domicile et restau-
1.07	rant convivial – Nouvelle convention entre la Ville et le CCAS – Dispositif appli-
	cable à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017
	PRESENTATION M.GILME
	Unanimité

1.08 -	- PISCINE MUNICIPALE – Ajustements de la tarification	27
	PRESENTATION M. DA SILVA	28
	Unanimité	28
1.09 -	- PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS - Subventionnement	
	2017 – 1 <sup>er</sup> acompte et versement – Convention cinéma 2017-2018	29
	PRESENTATION M. DA SILVA	30
	Débat	31
	Unanimité	34
1.10 -	- VALORISATION D'ACTIFS MUNICIPAUX – Cession de l'immeuble 7bis rue	
	Henri Barbusse – Déclassement préalable	35
	PRESENTATION M. PETILLON	35
	Unanimité	36
1.11 -	-MISE EN PLACE D'UNE CHARTE DE L'ARBRE SUR LE TERRITOIRE	
	RONCQUOIS – Politique commune de l'arbre entre les villes de Bondues, Halluin,	
	Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing	36
	PRESENTATION M. DUQUESNE	37
	Unanimité	38
1 12	- MISE EN ŒUVRE PAR LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL)	
1.12 -	D'UN PLAN D'ACTION CONCERTE POUR ACCOMPAGNER LES COMMU-	
	NES VERS LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LEUR PATRIMOINE –	
	Mise à disposition du service de conseil en énergie partagé proposée par la MEL –	
	Adhésion au dispositif	39
	Délibération retirée	35
	Denoeration retiree	
1.13 -	- CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – Observations définitives relatives	
	à l'examen de la gestion du stationnement urbain de la Métropole Européenne de	
	Lille (MEL) – Débat du Conseil municipal	39
	PRESENTATION M. DESMET	39
	Débat	40
	Unanimité	41
1.14 -	- RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCES-	
	SIBILITE	41
	PRESENTATION Mme ROBERT	42
	Débat sans vote	
1.15 -	- FUSION DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) ET DE LA	
1.10	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES WEPPES AU 1er JANVIER 2017 – Com-	
	mission locale d'évaluation des transferts de charges et de recettes (CLETC) –	
	Désignation d'un membre du Conseil municipal	48
	PRESENTATION M. BOSSUT	48
	Unanimité	49
	C19W1797799	77

# M. LE MAIRE -

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la bonne soirée à toutes et à tous.

Avant de revenir sur **l'éphéméride** du 15 décembre 2016 au 9 février 2017, je voudrais d'abord saluer l'arrivée de deux petits bouts chez notre ami Fernando, heureux papa de Samuel et Lucie. Toutes nos félicitations.

(Applaudissements)

# Arts de vivre

Du 19 au 31 décembre, ALSH

Près de 200 enfants et pré-ados se sont complètement éclatés avec du sport, de l'art, des loisirs au cours des ALSH extrêmement bien suivis.

14 janvier, Vœux à la population

On ne revient pas sur cette manifestation. Simplement quelques images pour rappeler que l'Hôpital Dron a fait un don de matériel d'ophtalmologie qui sera extrêmement utile à la région de Sélinkégny, et plus particulièrement de Bafoulabè, qui pourra renforcer ainsi la prise en charge notamment des cataractes ; on sait qu'en Afrique c'est un véritable fléau en raison de la sécheresse notamment, et de la difficulté de prendre en charge ces pathologies. C'est donc tout à fait bienvenu.

• 23 janvier, Vœux économiques

Avec les artisans, commerçants, industriels qui font l'économie de la Ville.

26 janvier, Vœux au personnel municipal

Que l'on a pu remercier pour son engagement et son dévouement à notre Ville, à notre service public pour toujours aller de l'avant, réformer les services, les faire évoluer.

• 27 janvier, Vœux à la police

Nous avons redit toute notre admiration pour l'excellent travail qui a été mené, notamment en vue de faire baisser de manière plutôt significative la délinquance sur notre circonscription et, plus précisément, sur la ville de Roncq.

# **Jeunesse**

6 au 9 février

A l'approche des vacances de février, se déroulent dans les écoles les restitutions de la première période de cette année 2017 des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) avec des

petits « Artistes aux mille facettes ». Vous voyez à l'écran les petits jeunes qui sont vraiment très occupés.

# **Sports**

# • 10 janvier

Cher Antonio DA SILVA, la ville de Roncq a reçu du Comité de labellisation de la Première promotion des labels « Ville active et sportive » une récompense qui vient mettre en lumière tout ce qui a pu être fait au niveau sportif dans cette ville de Roncq, et pas simplement en termes de compétition et de performance mais surtout en termes sportifs dans le fond, à savoir : la mobilité, l'assiette, en somme la Ville VIF. Nous sommes heureux de cette distinction qui nous permet non seulement de faire un flash-back sur ce qui a été fait mais encore de nous motiver pour aller plus loin et plus haut.

# • 14 janvier, salle Catry

J'étais également avec Antonio à la remise des tee-shirts pour Sélinkégny; je pense que les jeunes Africains seront très heureux de pouvoir en être dotés. En outre, je veux les féliciter pour le label « Excellence jeunes » de la Ligue du Nord de la Fédération Française de Football; c'est un club qui fonctionne bien malgré les difficultés auxquelles nous sommes, nous Ville et club, confrontés.

On peut vraiment les saluer et les féliciter à nouveau pour la bonne cohésion, le bon esprit qui règnent dans cette association. On se mobilise toujours pour faire en sorte que le foot puisse bien fonctionner dans notre Ville.

# **Vie patriotique**

# 4 février

Rodrigue DESMET, Premier Adjoint, était aux côtés de Francis MERESSE pour la remise du « drapeau de l'UNC », un drapeau de 1921 qui est désormais dans l'hôtel de ville. C'est un don de la famille DELAHOUSSE le 24 janvier 1921, suite au décès d'un membre de leur famille, le Lieutenant DELAHOUSSE du 110ème Régiment d'infanterie. Ce drapeau n'est plus aujourd'hui dans les archives, ni dans les armoires, mais mis à la disposition du regard des Roncquoises et Roncquois pour avoir toujours à l'esprit ce dévouement à la patrie.

Le premier porte-drapeau fut Joseph DEBEUF qui fut remplacé, suite à son départ de Roncq, par Adolphe VANDEVELDE le 3 février 1924. Il est bon de le dire ici devant la représentation de la Commune.

De 1939 à 1945, ce drapeau ne sera pas sorti et sera porté, fin 1945, par M. HEMERYCK et, à son décès, Fernand BOUCHE devient le porte-drapeau titulaire, assisté de deux

suppléants : Etienne ANCKAERT et Serge DELESPAUX. Enfin, suite à des décès et à des démissions, Clément LATTREZ porta le drapeau, assisté de Robert PUCHAUX.

Ce sont des noms que nous avons connus, les uns et les autres, et c'était important de les citer, ici, en Conseil municipal.

# Décès

Tout à l'heure nous avons salué l'arrivée de jolis petits bouts chez Fernando, je voudrais saluer le départ vers d'autres cieux de M. Daniel DE BRABANDER, beau-père de Rodrigue DESMET, que l'on a bien connu. Sur la projection, vous le voyez en action à la fanfare Jeanne d'Arc où il s'est beaucoup impliqué ; il en était administrateur.

Ses funérailles ont eu lieu la semaine dernière, le 31 janvier.

A Rodrigue, Audrey et à toute la famille, à Madame DE BRABANDER, le Conseil municipal présente ses condoléances attristées.

\_\_\_\_

Après ces évocations, je demande au petit jeune de l'assistance, notre ami Jonathan, de bien vouloir procéder à l'appel puis nous ouvrirons le Conseil municipal.

# PRESENTS: (26)

Vincent LEDOUX - Chantal NYS - Rodrigue DESMET - Thérèse-Marie COUVREUR - Patrick BOSSUT - Annick CASTELEIN - Antonio DA SILVA - Michel PETILLON - Nathalie CARDON - Thibault TELLIER - Rose-Marie BUCHET - Fernando ROCHA - Jaquelina FONSECA - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM - Xavier DUQUESNE - Réjane CASTEL - Franck GILME - Colette DEBEUF - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Thierry MITTENAERE - Peggy ROBERT - Jonathan GLIBERT - Patrick VANDAMME - Eric ZAJDA

# PROCURATION: (6)

Anne THOREZ donne procuration à Michel PETILLON Jean-Valéry MONVOISIN donne procuration à Laurent WINDELS Louis COSYN donne procuration à Patrick BOSSUT Mustapha GUIROUS donne procuration à Dany DELBECQUE Alexandra COUSTY donne procuration Annick CASTELEIN Jean-Luc WABANT donne procuration à Eric ZAJDA

#### ABSENTE: (1)

Jeannique VANDEWIELE

# M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur GLIBERT.

# APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

# M. LE MAIRE -

Avez-vous des remarques à formuler sur ce document ?

Ce n'est pas le cas. Il est donc réputé positif et correct aux propos que nous avons tenus dans cette Assemblée.

Si vous le voulez bien, nous allons entrer immédiatement dans l'ordre du jour et je passe la parole à Monsieur DESMET pour deux délibérations, sachant que nous allons retirer la délibération n° 12 pour l'affiner auprès des services de la MEL, avoir des compléments d'information et peut-être la représenter.

# 1.01 - PERSONNEL MUNICIPAL - Tableau des effectifs - Actualisation

Suite à la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) prévu par la loi de finances 2016, plusieurs décrets sont parus au Journal Officiel.

Les décrets n° 2016-595 du 12 mai 2016 et le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 fixent notamment les nouvelles échelles de rémunération applicables aux agents de catégorie C. N'est pas concerné par cette réforme le cadre d'emplois des Agents de Maîtrise qui est doté d'échelonnements indiciaires spécifiques. Le projet de décret relatif au cadre d'emplois des Agents de Police Municipale a été soumis pour avis au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT).

La nouvelle architecture statutaire reposera donc sur les grades dotés des nouvelles échelles indiciaires C1, C2 et C3 dans lesquels seront reclassés les fonctionnaires relevant des grades actuellement dotés des échelles 3, 4, 5 et 6 (fusion des 2èmes et 3èmes grades de chaque cadre d'emplois sauf pour le cadre d'emplois des ATSEM qui comportera 2 grades au lieu de 3 avec une fusion du 1er et du 2ème grade).

Il apparaît donc nécessaire de recaler notre tableau des effectifs issu de notre délibération du 15 décembre 2016 (n° 15/12/2016/62) en y intégrant les nouveaux grades. Cette actualisation tiendra compte également de mouvements de personnel.

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
FILIERE ADMINISTRATIVE Emplois fonctionnels Directeur Général des Services Directeur Général Adjoint des Services	A A	1 0	0 0			
CATEGORIE A Cadre d'emplois des Attachés Attaché Principal Attaché	A A	1 2	1 2			

CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Rédacteurs						
Rédacteur Principal 1ère classe	В	3	3			
Rédacteur Principal 2ème classe	В	1	1			
Rédacteur	В	5	5			
	-					
CATEGORIE C						
Cadres d'emplois des Adjoints Administratifs						
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2			
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	15	14		- 1	
Adjoint Administratif  Adjoint Administratif	C	9	8		- 1	
Aujoint Auministratii		9	0		- 1	
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>						
Emplois fonctionnels						
Directeur des Services Techniques	Α	1	0			
<u>CATEGORIE A</u>						
Cadre d'emplois des Ingénieurs		_				
Ingénieur Principal	Α	2	2			
Ingénieur	A	0	0			
<u>CATEGORIE B</u>						
Cadre d'emplois des Techniciens						
Technicien Principal 1ère classe	В	2	2			
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	В	2	2			
Technicien Technicien	В	2	2			
recimieren						
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise						
Agent de Maîtrise Principal	C	2	2			
Agent de Maîtrise Agent de Maîtrise	C	13	13			
Agent de Maitrise						
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques						
Adjoint Technique Principal 1ère classe						
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1			
Adjoint Technique  Adjoint Technique	C	25	25	1	_	
Aujoint Technique	C	33	26	3	- 7	
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
<u>CATEGORIE C</u>						
Cadre d'emplois des Agents Territoriaux						
Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)	~					
ATSEM Principal 1ère classe	C	0	0		_	
ATSEM Principal 2ème classe	С	8	7		- 1	
FILIERE CULTURELLE						
Emplois spécifiques						
Professeur de Musique	В	1	1			
<u>CATEGORIE A</u>						
Cadre d'emplois des Professeurs						
d'Enseignement Artistique						
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe	A	0	0			
Cadre d'emplois des Bibliothécaires						
Bibliothécaire	A	1	0		- 1	
<u>CATEGORIE B</u>						
Cadre d'emplois des Assistants						
d'Enseignement Artistique						
Assistant d'Enseignement Artistique	В	10	10	6		
Principal 1 <sup>ère</sup> classe						
		1				
<u>CATEGORIE C</u>						
<u>CATEGORIE C</u> Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine						
<u>CATEGORIE C</u> Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe	С	0	0			
<u>CATEGORIE C</u> Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine	C C	0	0			
<u>CATEGORIE C</u> Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe						

				T	ı
	C	1	1		
FILIERE SPORTIVE CATEGORIE B Cadre d'emplois des Educateurs des APS Educateur des APS Principal 1ère classe Educateur des APS Principal 2ème classe Educateur des APS	В В В	3 1 2	3 1 1	- 1	
FILIERE ANIMATION CATEGORIE B Cadre d'emplois des Animateurs Animateur Principal 1ère classe Animateur Principal 2ème classe Animateur	В В В	0 0 1	0 0 1		
CATEGORIE C Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation Adjoint d'Animation Principal 1ère classe Adjoint d'Animation Principal 2ème classe Adjoint d'Animation	C C C	0 0 0	0 0 0		
FILIERE POLICE MUNICIPALE  CATEGORIE B  Cadre d'emplois des Chefs de service de  Police Municipale  Chef de service de Police Municipale	В	1	1		
CATEGORIE C Cadre d'emplois des Agents de Police Municipale Gardien de Police Municipale	C	2	2		

# EMPLOIS CONTRACTUELS ET CDI

# CONTRATS A DUREE INDETERMINEE

CADRES D'EMPLOIS	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Création ou suppression
FILIERE TECHNIQUE  CATEGORIE C  Cadre d'emplois des Adjoints Techniques  Adjoint Technique	1	1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE  CATEGORIE B  Cadre d'emplois des Rédacteurs  Rédacteur	1	1		
CATEGORIE C Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Adjoint Administratif	1	1	1	
FILIERE CULTURELLE  CATEGORIE B  Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement  Artistique  Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe	1	1	1	
CHARGE DE COMMUNICATION	1	1		

# CONTRACTUELS

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinéa Loi du 26/1/1984	Définition du poste	Echelon	Indice brut	Postes pourvus	Création ou suppression
Attachés	A	3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	Responsable Cellule Achats Publics	2	423	1	
Adjoints Techniques	С	3.1 Accroissement temporaire d'activité 3-1 Remplacement agents indisponibles	Agents d'entretiens et surveillants de cantine	1 <sup>er</sup>	340	42	
Educateurs des APS	В	3.1 Accroissement temporaire d'activité  3.2  Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	Maître-Nageur Sauveteur Maître-Nageur Sauveteur	1 <sup>er</sup>	348 348	2	
Assistants d'Enseignement Artistique	В	3.1 Accroissement temporaire d'activité	Professeurs de Musique	1 <sup>er</sup> , 6 et	350 418 422	11	

# COLLABORATEUR DE CABINET

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinéa Loi du 26/1/1984	Définition du poste	Echelon	Indice brut	Postes pourvus	Création ou suppression
	A	Article 110	Collaborateur de Cabinet			1	

Le Comité Technique a été informé de ces nouvelles dispositions lors de sa séance en date du 6 février 2017.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 2 février 2017.

# M. DESMET -

Merci, Monsieur le Maire.

Ce sont deux délibérations que nous examinons à chaque Conseil municipal.

La première délibération porte sur le tableau des effectifs qui comporte 6 modifications :

- Départ en retraite d'un Adjoint administratif
- Suppression 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe
- Suppression 7 postes d'adjoint technique
- Suppression 1 poste ATSEM principal 2ème classe
- Suppression 1 poste de bibliothécaire (départ en retraite)
- Suppression 1 poste éducateur des APS

Voilà donc les modifications du tableau des effectifs qui a été encore une fois toiletté.

# M. LE MAIRE -

Y a-t-il des remarques ? Monsieur ZAJDA.

# M. ZAJDA -

Merci, Monsieur le Maire.

Ce tableau comporte beaucoup de points techniques. Cependant il y a des départs en retraite non remplacés et nous pensons que, sur certains postes, la situation risque de devenir tendue. Nous préférons nous abstenir sur cette délibération.

# M. LE MAIRE -

# 1.02 - PERSONNEL MUNICIPAL - Levée de prescription quadriennale de trois créances de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

La procédure de validation de services de non titulaires permet aux fonctionnaires titularisés de faire transférer au régime de retraite des fonctionnaires, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), les droits qu'ils ont acquis avant leur titularisation auprès du régime général de la sécurité sociale et de l'IRCANTEC.

Le fonctionnaire qui a travaillé en tant que non titulaire peut demander à faire valider ses services dans les deux ans qui suivent sa titularisation. Ce dispositif est ouvert au fonctionnaire titularisé avant le  $1^{er}$  janvier 2013.

La constitution du dossier est effectuée par la Collectivité qui a intégré l'agent dans ses effectifs. La multiplicité des précédents employeurs et la difficulté à réunir les informations nécessaires au traitement de la demande de validation peuvent occasionner du retard dans la régularisation des dossiers.

La demande de validation de services entraı̂ne le reversement des cotisations versées à la CNAV et à l'IRCANTEC à la CNRACL.

Le dossier est traité par les services de la CNRACL qui recalculent le montant des cotisations retraite de l'agent pendant les années effectuées en qualité de non titulaires.

Lorsque le montant des cotisations CNAV et IRCANTEC est inférieur au montant des cotisations calculé par la CNRACL, le fonctionnaire ainsi que la Collectivité doivent s'acquitter du montant des cotisations manquant.

En application de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les établissements publics, toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis, sont prescrites.

Les créances de la CNRACL, dont les montants sont repris ci-dessous, relatives à la régularisation des cotisations patronales entrent dans le champ d'application de cette prescription quadriennale :

AGENTS	ANNEES	MONTANT
1 <sup>er</sup> agent	En partie années 2009 à 2011	2.628,89 €
2 <sup>ème</sup> agent	En partie année 1985	22,62 €
3 <sup>ème</sup> agent	En partie années 1992 à 1995	5.398,63 €

L'article 6 de la loi précitée précise que les Communes peuvent renoncer à opposer la prescription quadriennale, par délibération de l'autorité compétente.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de lever la prescription quadriennale et de verser les sommes de  $2.628,89 \notin$ ,  $22,62 \notin$  et  $5.398,63 \notin$  à la C.N.R.A.C.L.

# La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 2 février 2017.

# M. DESMET-

Il s'agit, cette fois, de la levée de prescription quadriennale de trois créances de la CNRACL pour un montant de 8.050.14 €.

Il est demandé au Conseil municipal de lever cette prescription quadriennale par le biais de cette délibération.

# M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur DESMET.

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci à vous.

# 1.03 - BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2016

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) 2ème alinéa, «le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci... donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le bilan est annexé au compte administratif de la commune... ».

Vous trouverez ci-après le récapitulatif des opérations effectuées en 2016 (actes authentiques établis) :

ACQUISITIONS MUNICIPALES						
DESIGNATION DU BIEN	CEDANT	MONTANT	DATE DE L'ACTE	OBJECTIF		
Parcelle AX 167 (151, rue de Tourcoing)	ETAT	185.000,00 €	19/01/2016	Mouvement foncier entre la Ville et l'Etat		
CESSIONS MUNICIPALES						
DESIGNATION DU BIEN	ACQUEREUR	MONTANT	DATE DE L'ACTE	OBJECTIF		
Parcelle AX 167 (151, rue de Tourcoing)	SQUARE	185.000,00 €	13/09/2016	Vente d'un bien municipal en vue d'une opération d'aménagement (parking)		
Parcelles AK 890 et AK891 (6, Place Jean Jaurès)	M. TOULEMONDE	98.000,00 €	02/03/2016	Vente d'un bien municipal suite à l'échéance de la convention d'occupation concernant ces parcelles		

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 2 février 2017.

# M. LE MAIRE -

Nous entrons dans les délibérations de Monsieur BOSSUT à qui je passe la parole.

# M. BOSSUT -

Merci, Monsieur le Maire.

Comme nous le faisons chaque année, il s'agit du bilan des opérations immobilières réalisées par la Commune en 2016 qui sera annexé au compte administratif.

# Acquisition

Parcelle AX 167 au 151 rue de Tourcoing qui a été immédiatement recédée (parking et route qui prolongent Grand Frais).

#### Cessions

Cession/acquisition de la parcelle précédente.

Cession parcelle 6 place Jean Jaurès : suite à l'échéance de la convention d'occupation, le bien a été revendu conformément à l'engagement que nous avions pris.

# M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur BOSSUT.

Sans remarque particulière, qui est pour ?

UNANIMITE, merci beaucoup.

# 1.04 - FISCALITE DIRECTE LOCALE 2017 - Maintien des taux communaux

Chaque année, il convient de procéder au vote des taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune. Il s'agit de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Il est vous proposé de reconduire en 2017 les différents taux, inchangés depuis 2001, ainsi qu'il suit :

TAXES	TAUX 2017
Taxe d'habitation (TH)	32,12 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	31,02 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	52,39 %

Les bases prévisionnelles pour 2017 sont estimées selon le tableau repris ci-après :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES (en €)*
Taxe habitation	9 514 000
Taxe foncière (bâti)	12 913 000
Taxe foncière (non bâti)	80 000

<sup>\*</sup>ces bases intègrent la revalorisation de 0,4 % (Loi finances 2017)

Comme nous en avons pris désormais l'habitude chaque année, il nous apparait intéressant de procéder à des comparaisons, notamment au regard des communes appartenant à la même strate démographique que notre ville.

Si l'on s'intéresse au périmètre communautaire (MEL), on observe des taux moyens de Taxe d'Habitation (TH) et de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) respectivement de 30,78 % et 27,36 % (13 communes de 10 à 20 000 habitants - réf. CA 2015). La fourchette des taux de T.H pour ces villes est comprise entre 22,66 % et 38,05 % et elle est pour la TFB comprise entre 21,34 % et 36,94 %.

En ce qui concerne l'ensemble des communes membres de la MEL (85), les taux moyens 2016 n'ont pas été portés à notre connaissance. Ils nous seront communiqués ultérieurement par le service gestionnaire de Lille Métropole.

Au niveau départemental et national, les taux moyens (référence 2015) sont respectivement de :

TH	TFPB	TFPNB
37,66 %	26,32 %	55,44 %

TH	TFPB	TFPNB
24,19 %	20,52 %	49,15 %

En matière d'assiette fiscale (inchangée depuis 1970, hors coefficient d'actualisation), le guide statistique de la fiscalité directe locale <u>2015</u> édité par le Ministère de l'Intérieur, nous apporte quelques informations de référence dans ce domaine.

Alors que sur le plan national (hors territoire d'Outre-Mer), les bases notifiées de la taxe d'habitation des communes de 10 à 20 000 habitants s'élèvent à 1 442 €/habitant, celles-ci tombent à 860 €/habitant en région Hauts de France et chutent même à **692** €/habitant à Roncq (valeur 2016).

La même comparaison relativement à la taxe foncière sur les propriétés bâties nous enseigne que le ratio national (hors territoire d'Outre-Mer) est de  $1\,347\,$  €/habitant, contre  $918\,$ €/habitant en Région Hauts de France et  $940\,$ €/habitant à Roncq (valeur 2016).

# La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 2 février 2017.

\_\_\_\_

# M. LE MAIRE -

Monsieur BOSSUT, si vous voulez bien poursuivre.

# M. BOSSUT -

Je rappelle que depuis 2001 les taux de la fiscalité directe locale sont inchangés et nous poursuivrons dans la même optique jusqu'à la fin du mandat.

Taxe d'habitation	32,12 %
Taxe foncière sur foncier bâti	31,02 %
Taxe foncière sur foncier non bâti	52,39 %

Sur Roncq, nous sommes sur la moyenne des taux générés au niveau métropolitain. Sur le graphique projeté, vous avez un aperçu de la fiscalité locale : la taxe d'habitation roncquoise, par rapport à la moyenne nationale, est pratiquement identique alors que, pour la moyenne

nationale, on est sur des références 2015 et que sur Roncq on est déjà sur 2016. Pour le foncier bâti, il en est de même.

Par contre, au niveau des taxes d'habitation et foncier bâti, les bases des valeurs locatives sont largement inférieures, de plus de la moitié, par rapport au niveau national. Nos bases sont beaucoup plus faibles ; c'est la raison pour laquelle les taux dans la métropole et dans la région Hauts-de-France sont plus élevés qu'au niveau national du fait d'une faiblesse des taux des valeurs locatives qui n'ont pas été réactualisés depuis 1970. Un projet de réforme doit voir le jour dans les années qui viennent mais, pour l'instant, il est en standby ; néanmoins une réflexion est menée. La situation est la même sur le foncier bâti.

# M. LE MAIRE -

Sans remarque, ni observation, qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

# 1.05 - EXERCICE 2017 - Budget primitif

Dans le prolongement du Débat d'orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 15 décembre dernier, nous vous proposons d'examiner le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017.

Celui-ci s'équilibre à hauteur de 20 727 000,00 € réparti comme suit :

Section de fonctionnement : 15 613 000,00 €
Section d'investissement : 5 114 000,00 €

		DEPENSES	RECETTES
SEC	TION DE FONCTIONNEMENT	<i>32. 2.</i> 1023	7,2027720
A - Vote	Crédits reportés au vote	15 613 000 €	15 613 000 €
B - Reports	Restes à réaliser de l'exercice 2016	0 €	0€
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	0 €	0€
A + B	TOTAL de la section	15 613 000 €	15 613 000 €
SE	CTION D'INVESTISSEMENT		
A - Vote	Crédits proposés au vote (y compris le compte 1068)	5 114 000 €	5 114 000 €
B - Reports	Restes à réaliser de l'exercice 2016	0 €	0€
•	001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	0 €	0€
A + B	TOTAL de la section	5 114 000 €	5 114 000 €
	TOTAL DU BUDGET 2017	20 727 000 €	20 727 000 €

Nous demandons au Conseil Municipal de voter ce budget :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

- La liste des articles sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article ne comporte que l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », obligatoirement spécialisé.

# La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 2 février 2017.

\_\_\_\_

# M. LE MAIRE -

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons.

# M. BOSSUT -

Nous allons donc passer au « plat principal » de mes délibérations : le budget primitif 2017. Je rappelle que, logiquement, on devait vous présenter le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2016. Le compte administratif a été arrêté par les services de la Commune ; le compte de gestion a également été arrêté par les services de la Trésorerie principale d'Halluin mais n'était pas arrêté par la Trésorerie générale de Lille au moment où les délibérations vous ont été envoyées.

Donc, sans compte de gestion, nous ne pouvons pas voter le compte administratif.

Ainsi les reports et les excédents vous seront présentés avec le compte administratif et le compte de gestion à la prochaine réunion du Conseil municipal, donc au printemps prochain.

Ce soir, je ne vous présente que le budget primitif 2017 mais je rappellerai quand même, dans ma présentation, les éléments du compte administratif, notamment les excédents, qui vous permettront d'apprécier la composition et la trame de ce budget.

Le budget primitif s'équilibre à 20,727 M€ :

Section de fonctionnement..... 15,613 M€
 Section d'investissement....... 5,114 M€

Je rappelle que c'est le montant le plus important en investissement depuis de nombreuses années. D'ailleurs depuis le début de ce mandat et d'autres, ce sont des investissements conséquents qui ont permis à la Commune justement d'anticiper les besoins futurs, notamment au niveau du patrimoine scolaire et mon collègue, Rodrigue DESMET, donnera un peu plus de détails tout à l'heure quand j'aborderai ce point : le cœur de ces investissements et la raison pour laquelle on vous a présenté ces éléments.

# *Section de lonctionnement*

Cette section s'élève, comme je viens de l'indiquer, à 15,613 M€ en dépenses et en recettes, sachant que ces dernières sont en retrait de 7,4 % notamment et principalement, par rapport au budget 2016, suite à une baisse des recettes avoisinant 1 M€. On l'aperçoit au niveau du produit des services ; impôts et taxes pratiquement identiques, baisse significative des dotations, subventions et participations notamment la DGF (dotation globale de fonctionnement) avec une baisse assez conséquente. Et des produits exceptionnels que l'on ne retrouve plus cette année puisque c'était la perception en 2016 du sinistre de la gare (assurances).

Néanmoins la baisse est quand même de 1 M€ à laquelle il a fallu faire face. Il a donc fallu réfléchir à la présentation de nos dépenses de fonctionnement pour pouvoir équilibrer notre budget.

 A l'écran, vous avez une présentation sous forme de camembert des recettes réelles de fonctionnement. Je n'y reviens pas dans le détail, je pense que vous l'avez tous visualisée.

Au niveau de la **fiscalité locale**, j'y reviens mais je ne vais pas m'y attarder non plus. Comme je l'ai déjà indiqué, vous voyez que les taux présentent une différence du simple au double, notamment pour la TH par rapport à la moyenne nationale. Mais quand on regarde le montant payé par chaque contribuable, nous sommes à des taux identiques :

224 €, base 2016 pour Roncq

216 € base 2015 pour la moyenne nationale

Soit des montants pratiquement identiques. Ce sont les valeurs de base qui font que les taux sont élevés, comme je l'expliquais précédemment.

Pour la **taxe d'habitation**, vous avez sous les yeux les valeurs locatives en euros issues du Guide statistique de la fiscalité directe locale 2015 :

1.442 € pour le niveau national

860 € pour la région Hauts-de-France

692 € pour Roncq

Sur le territoire roncquois, nous avons des bases de valeurs locatives nettement inférieures à la moyenne nationale.

On retrouve le même graphique au niveau de la taxe foncière sur le bâti :

1.347 € moyenne nationale

918 € région Hauts-de-France

940 € Roncq quasiment identique à la valeur de la région. Par contre, une différence significative par rapport à la moyenne nationale.

# • Je reviens un peu en arrière pour les recettes réelles de fonctionnement :

Compte tenu de la reprise dans la mutation des ventes d'immeubles. Par rapport à l'appréciation du compte administratif 2016, je pense que l'on peut baser nos recettes sur un montant pratiquement identique à l'année dernière.

En baisse comme je l'indiquais tout à l'heure, notamment au niveau de la DGF et des versements de la CAF puisque le nouveau contrat Enfance-Jeunesse 2016-2020 sera en diminution par rapport au précédent.

# • Passons aux dépenses de fonctionnement :

Elles sont en net retrait par rapport au budget 2016, moins 1,3 M€ soit environ 8 %.

Au niveau des **charges à caractère général**. En fait, il y a une explication : de 5,256 M€, on passe à 4,886 M€. Notamment sur le budget 2017, le repas des seniors, que l'on va retrouver dans le budget du CCAS, sont pris en charge par le CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La contribution de la Ville, dans le cadre de la mutualisation des repas avec Tourcoing, passe d'un prévisionnel des années précédentes de 800.000 € à 570.000 €.

Les **charges de personnel** ont été évoquées puisqu'on vous a présenté la masse salariale : elles étaient de 7,478 M€ en 2016 et passent à 7,2 M€ à ce jour. Comme nous l'avons dit, nous confirmons notre volonté de contenir nos effectifs, de ne pas remplacer certains départs parce qu'on a besoin de faire des économies d'échelle au niveau de notre budget de fonctionnement pour pouvoir alimenter notre autofinancement. C'est la raison pour laquelle nous sommes restés sur des montants inférieurs à l'année dernière.

Sur le slide suivant, vous voyez **l'évolution des effectifs** dans les dépenses de fonctionnement : la masse salariale se situe à 51,21 % alors que la moyenne générale des

communes de notre strate est plutôt autour de 60 %. C'est significatif ; on peut considérer que c'est le souci d'une bonne gestion que de contenir notre masse salariale.

Les charges de gestion courante sont à 1,665 M€ contre 2,087 M€ en 2016. Ce chapitre comprend la subvention au CCAS, une partie du premier financement provisionnel à destination de la SCIC Kaléide. Je vous l'avais signalé au cours de la réunion plénière : ce soir nous ne votons pas la subvention globale ; on a voté deux acomptes identiques l'année dernière. Nous attendons donc l'arrêté des comptes pour pouvoir nous prononcer et voter le solde de la subvention, donc au prochain Conseil municipal également.

On trouve encore dans ce chapitre la participation aux écoles privées, le paiement d'indemnités et charges diverses.

Nous avons inscrit une enveloppe complémentaire de 150.000 € pour des dépenses imprévues.

Quant à **l'évolution des effectifs**, qui vous a déjà été présentée au moment de la présentation du DOB le 15 décembre 2016, vous le voyez, il y a stabilité des effectifs et l'objectif, c'est de ne pas remplacer les départs en retraite et d'essayer de contenir la dépense, de trouver des solutions diverses de sous-traitance ou de meilleure utilisation de notre potentiel humain.

Les **mouvements d'ordre** entre les sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 1,555 M€ dont 855.000 € sont dédiés à la dotation aux amortissements. Cela nous permet de dégager un autofinancement net de 1 M€, après déduction du remboursement de la dette, donc du capital des emprunts de 500.000 € et des intérêts. Globalement capital + intérêts représentent 612.000 €.

Sur le graphique suivant, vous voyez **l'évolution de l'autofinancement**. Il faut être très vigilant car, après un pic à 2 M€ en 2014 et du fait d'une baisse de nos recettes, on est obligé en parallèle de baisser nos dépenses et de faire face à des dépenses supplémentaires qui nous sont contraintes, notamment les TAP et le désengagement de l'Etat au niveau de la DGF. On tourne aujourd'hui à peu près à 1 M€. C'est la raison pour laquelle il faudra être très vigilant (j'insiste) dans les années à venir pour préserver cet autofinancement.

Pour la section de fonctionnement, j'ai balayé l'ensemble des dépenses et recettes et nous passons à la section d'investissement.

# Section d'investissement

Je le rappelle, cette section s'élève à 5,114 M€. Quand on globalisera le compte administratif, on aura 5 M€ nets d'investissements avec les restes à réaliser. C'est important ; on souligne notre effort, notre volonté d'entretenir notre patrimoine et de poursuivre l'investissement dans nos groupes scolaires.

Je vais laisser mon collègue, Rodrigue DESMET, développer la globalité des investissements dans le cadre du patrimoine. Ensuite je reprendrai la parole pour présenter les recettes d'investissement.

# M. DESMET -

Merci, Patrick.

Je ne vais reprendre que les gros points de ces investissements qui traduisent le programme que s'est fixé la majorité. C'est loin des « travaux d'image » que l'on peut lire dans certains documents de l'opposition. Ce sont bien des travaux d'investissement pour la Commune, pour les Roncquois et des investissements aussi pour les entreprises qui vont œuvrer dans ces écoles, dans les centres sportifs, dans le Bois-Leurent.

Et ces investissements sont conséquents, comme le rappelait Patrick BOSSUT.

On peut voir, dans ce programme, en fin de compte la retranscription de notre volonté; M. TELLIER est là pour témoigner de notre volonté pour les écoles : on s'est engagé à investir 6 M€ dans les écoles qui se traduit par plus de 1,5 M€ de travaux, en majeure partie, pour l'école Kergomard qui a commencé sa transformation et son extension.

C'est aussi, suite au sinistre, des travaux dans l'école Brel/Picasso.

On travaille également pour la jeunesse roncquoise et le sport et les associations, avec des équipements comme le terrain synthétique pour le football qui en a fort besoin ; Antonio peut le confirmer parce que le football a besoin de cet équipement pour pouvoir progresser et animer le club et les enfants qui y jouent.

Et des travaux pour le bien-être de nos petits Roncquois, de nos jeunes parce qu'il y a un gros travail pour les jeunes.

Un skatepark a été réalisé il y a quelques années et notre volonté était de l'améliorer en créant une nouvelle aire sur le Bois-Leurent.

Et ce Bois-Leurent subira donc un petit toilettage. Vous pouvez constater que les berges de l'étang sont un peu tristes en ce moment. Au printemps, on les refera et, là aussi, c'est un budget important en investissement.

Deux gros points du budget d'investissement : les écoles et la jeunesse, sport et associations sans oublier la sécurité avec un investissement de 300.000 € pour la vidéo-surveillance en complément de ce que nous avons fait depuis le début de ce mandat (police municipale et accompagnement de cette vidéoprotection).

Voilà donc les gros points de ce budget et je tiens à saluer les services ; ce n'est pas tout d'avoir un budget, c'est aussi avoir les services qui suivent et je sais qu'ils travaillent déjà d'arrache-pied pour que ces investissements aboutissent d'ici la fin de l'année.

# M. BOSSUT -

Merci, Rodrigue.

Je poursuis donc la présentation. Au niveau du budget, vous avez la globalité des investissements qui ont été présentés par le slide et par mon collègue.

# Au niveau des recettes d'investissement, c'est équilibré à 5,114 M€ :

Mais, au moment du compte administratif au printemps, il sera pratiquement en totalité annulé ou partiellement (mais on ne sera pas loin de la totalité) compte tenu de 2 M€ d'excédent et 1 M€ de suréquilibre. Cela prouve notre bonne gestion en ne devant pas faire appel à emprunt en 2017 sauf si nous avions des investissements nouveaux à devoir engager. Je pense toutefois qu'une jauge de 5 M€, c'est exceptionnel pour une commune de 13.000 habitants sur un budget de fonctionnement de 15 M€.

Je pense que nous pouvons nous enorgueillir et nous féliciter tous, majorité municipale, de l'action menée et de la politique de bon père de famille sans doute mais néanmoins ambitieuse en matière d'investissement, de restauration et de développement du patrimoine.

On va mettre en vente le 1 rue du Pôle Nord, ancien OMS. La délibération n'a pas été présentée aujourd'hui mais le sera lors d'une prochaine séance du Conseil municipal. Cette vente se fera aux enchères chez le notaire. On a fait une estimation globale de 200.000 € qui ne reste qu'une prévision ; on verra plus tard ce qui en ressortira.

Je voudrais également remercier l'ensemble des services municipaux et mes collègues élus, les services financiers, Catherine SERAFINI, Sabine KESTELOOT ainsi que les services techniques, Christophe DUMONT, pour leur contribution à la réalisation de ce budget. Dans notre optique et notre philosophie municipale, il ne s'agit pas de prévoir l'avenir mais plutôt de le rendre possible. Je termine aujourd'hui par cette citation d'Antoine de Saint-Exupéry qui nous sied bien et qui va dans le sens de notre action dans nos diverses fonctions municipales. Je vous remercie.

# M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur BOSSUT.

Terminer par Saint-Exupéry, vous faites fort.

Y a-t-il des interventions?

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

# M. ZAJDA -

Merci, Monsieur le Maire.

C'est toujours très agréable d'écouter présenter un budget et de se faire aussitôt alpaguer alors que l'on n'a encore rien dit, n'est-ce pas, Monsieur DESMET!

J'aurais bien aimé savoir ce que sont des travaux d'image...

# M. DESMET -

Je n'ai fait que reprendre vos propos écrits et distribués toutes boîtes.

# M. ZAJDA -

Ce ne sont pas nos travaux d'image, mais plutôt les vôtres dans ce cas!

En fait, on ne trouve pas que ce soient des travaux d'image de proposer de refaire la crèche Destombes vu que la CAF a précisé que cette structure commençait à être en mauvais état.

Ce ne sont pas des travaux d'image de proposer de faire deux groupes scolaires entre Kergomard et Neruda. Mais c'est le choix que vous avez fait !

Ce ne sont pas non plus des travaux d'image de proposer des emprunts et d'entendre dire que nous sommes des cigales. Toutes les entreprises, qui sont en train d'emprunter pour investir, sont donc des cigales. C'est un très bon résumé de vos propos !

Je signale qu'en ce moment les taux d'intérêt augmentent et, par rapport à vos propositions sur les projets futurs sur les deux à trois ans à venir, vous aurez probablement des emprunts à faire. Les taux actuels sont intéressants et permettent justement de moins dépenser pour l'avenir. Je vous remercie.

Evidemment nous voterons contre ce budget qui n'est pas le nôtre.

# M. LE MAIRE -

Et c'est tout?

C'est cela l'opposition roncquoise?

C'est votre argumentaire et vous avez terminé?

# M. ZAJDA -

C'est au débat d'orientations budgétaires que nous avons présenté notre argumentation. lci, nous ne sommes que sur un budget...

# M. LE MAIRE -

On comprend très bien que c'est un budget de 20 M€... 15 M€ pour fonctionner et 5 M€ pour investir et vous n'avez que cela !

N'est-ce pas un peu court ?

Vous préférez invectiver dans des feuilles de chou à mettre en classement vertical, non ?

Vous feriez mieux de dépenser votre énergie à faire de vraies propositions. Ce serait mieux et plus correct pour la démocratie locale.

Mais il est vrai que, quand on est paresseux, on ne peut faire autre chose que de mettre des mots souvent fortement déplacés ; je peux vous le dire.

Et faire de la politique comme il y a 30 ans, c'est complètement daté!

Bref, on ne va pas répondre, inutile d'invectiver.

Au niveau de la majorité, on a proposé un budget qui se tient pour la Ville, qui permet de se projeter dans l'avenir, qui permet de ne pas toucher aux impôts comme on le fait depuis 2001, qui permet de pouvoir affecter 6 M€ sur le patrimoine scolaire et ce n'est pas rien... au lieu de dire ce qui ne va pas !

De mon côté, je peux vous trouver des choses qui ne vont pas. Je peux en rajouter à la liste, sans souci, sauf que nous ne pouvons pas aller au-dessus de nos moyens qui ménagent l'avenir en ne s'endettant pas, qui ménagent l'avenir avec un autofinancement de plus de 1 M€ alors que les temps sont durs... Nous n'allons pas en rajouter mais c'est un peu dommage d'avoir finalement un non-débat budgétaire alors que la vraie tribune, c'est se déchaîner ici et non pas sur quatre feuilles de chou. Là n'est pas la vraie tribune, elle est ici mais c'est ainsi.

Je porte aux voix.

Pour ..... « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Contre ..... « Roncq Avenir »

1.06 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - Convention de financement des Obligations de Service Public (OSP) avec la SCIC KALEIDE - Acompte provisionnel pour l'année 2017 - Avenant n° 7 de la convention

Par délibération en date du 18 décembre 2012 (délibération n°18/12/2012/53), notre assemblée délibérante a posé un nouveau socle juridique concernant l'accueil de la petite enfance sur notre territoire roncquois, en le qualifiant de Service d'Intérêt Economique Général (S.I.E.G), en mandatant l'association Service des Familles (devenue SCIC KALEIDE depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013) et en autorisant la conclusion avec cette structure d'une convention de financement des Obligations de Service Public (O.S.P) et ce, pour une période de dix années (2013/2022).

La convention de financement des Obligations de Service Public (O.S.P), stipule :

- qu'en contrepartie des Obligations de Service Public :
  - 55 places (berceaux) en accueil collectif (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants
     EAJE) (+1 place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017)
  - 27 places en accueil familial (crèche familiale);
  - Animation d'un Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M);
  - Développement de la parentalité ;.....
- la commune s'engage à compenser les charges nettes, celles-ci étant notamment issues de la totalité des charges d'exploitations diminuées des participations des familles et de la Prestation de Service Ordinaire (P.S.O) versée directement par la C.A.F.

A ce titre, il nous appartient chaque année de nous prononcer sur le préfinancement provisionnel alloué à la SCIC « KALEIDE » pour la gestion de l'activité « petite enfance ».

Concernant l'année 2017, au regard des divers documents transmis, et notamment financiers, par la SCIC KALEIDE et analysés par nos soins, nous avons souhaité obtenir des éléments complémentaires afin de fixer la participation de la Ville pour cette année. Nous sommes en attente de ces documents budgétaires.

Par conséquent, il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable sur un  $1^{er}$  acompte provisionnel de 520 000 €, payable sous forme de deux versements de 260 000 € chacun.

Lorsque l'analyse des documents complémentaires demandés à KALEIDE sera réalisée, notre assemblée délibérante sera amenée à nouveau à se prononcer sur le solde de la participation de la ville lors du prochain conseil municipal.

Cette première partie de financement provisionnel de **520 000**  $\mathbf \varepsilon$  sera ainsi intégrée dans un avenant n°7 à la convention de financement des Obligations de Service Public et fera l'objet des modalités de versement (à KALEIDE) repris ci-après :

- 260 000 € la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois de février,
- 260 000 € la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois d'avril

L'assemblée délibérante autorise, par le présent acte, le Maire à signer l'avenant n° 7 à la convention de financement des Obligations de Service Public (projet joint en annexe).

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 2 février 2017.

# M. LE MAIRE -

Monsieur GILME, je vous en prie.

# M. GILME -

Merci, Monsieur le Maire.

Pour cette délibération, la convention des obligations de service public, contractée avec Kaléïde, anciennement l'Association des familles, stipule qu'en contrepartie des obligations de service public la Commune s'engage à compenser les charges nettes.

(Lecture du projet de délibération)

# M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur GILME.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, merci beaucoup.

1.07 - RESTAURATION POUR PERSONNES AGEES - Portage à domicile et restaurant convivial - Nouvelle convention entre la Ville et le CCAS - Dispositif applicable à compter du  $1^{\rm er}$  janvier 2017

Par convention conclue au 1<sup>er</sup> décembre 1998, renouvelée et modifiée pour une durée indéterminée le 6 juillet 2004, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Ville ont convenu d'un partenariat pour la production, la livraison et le service de repas aux personnes âgées, dans le cadre du service de portage à domicile et du restaurant convivial.

Cette convention a fait l'objet de trois avenants successifs :

- L'avenant n° 1 en date du 31 janvier 2011 relativement à l'adoption d'un principe de facturation basé sur les coûts constatés au 31 décembre de l'année N-1
- L'avenant n° 2 en date du 7 juillet 2011, définissant les nouvelles orientations du service de portage des repas selon un certain nombre de critères (dépendance due à une perte d'autonomie, extension du portage du lundi au samedi et dimanche au moment venu en liaison chaude et froide, enfin acquisition d'un véhicule spécialement aménagé par le CCAS)
- L'avenant n° 3 en date du 9 octobre 2014 actant le partenariat conventionnel conclu entre la ville de Roncq et la ville de Tourcoing en ce qui concerne la mutualisation de la production de repas pour les deux villes à partir de l'outil de production tourquennois (cuisine centrale Brossolette) et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Cette production concerne l'ensemble des rationnaires dont nos séniors (portage à domicile et restaurant convivial).

Par délibération en date du 15 décembre 2016, notre assemblée délibérante s'est exprimée favorablement à la mise en œuvre d'une nouvelle entente intercommunale tripartite entre les villes de Tourcoing, Neuville-en-Ferrain et Roncq, en vue de l'organisation de la production mutualisée des repas à destination des scolaires avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (hors personnes âgées et restaurant convivial).

Ce nouveau partenariat met fin à la convention bipartite qui liait la Ville de Roncq et de Tourcoing à la date du 31 décembre 2016.

C'est donc dans ce contexte que les CCAS de Roncq et de Tourcoing ont fait le choix de constituer un groupement de commande. La production des repas des séniors est désormais confiée à un opérateur privé au terme d'une mise en concurrence.

Il convient, par conséquent, que soient mises à jour les nouvelles modalités d'exécution du partenariat entre la Ville de Roncq et son CCAS au travers d'une nouvelle convention jointe au présent acte.

Il vous est donc proposé :

- de valider les termes de cette nouvelle convention (jointe en annexe);
- d'autoriser le Maire à signer ce nouvel acte.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 2 février 2017.

# M. GILME -

(Lecture du projet de délibération)

# M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur GILME.

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

# 1.08 - PISCINE MUNICIPALE - Ajustements de la tarification

Par délibération en date du 16 décembre 2015 ( $n^016/12/2015/87$ ), l'assemblée délibérante a procédé à la tarification de la nouvelle activité dénommée « aqua training » ainsi que la mise en place de stages intensifs de natation, avec effet au  $1^{er}$  janvier 2016.

Après quelques mois de fonctionnement, il nous est apparu nécessaire de proposer deux types de cartes d'abonnement à destination des usagers, à savoir :

- une carte de 5 séances au tarif de 40 €
- une carte de 10 séances au tarif de 80 €

Le tarif à la séance reste inchangé soit 8,50 €.

Par ailleurs, l'intitulé se rapportant aux personnes en situation de handicap a été modifié permettant ainsi que soit appliquée une tarification unique de 0,50 €/personne.

Il vous est donc proposé de vous prononcer favorablement sur ces dispositions selon le détail cidessous, avec prise d'effet dès le rendu exécutoire du présent acte.

DESIGNATION	TARIFS
Ecoles primaires et maternelles, publiques et privées de la commune	Gratuité
A.L.S.H. de la commune	Gratuité
Enfants de moins de 4 ans	Gratuité
Services de police, pompiers, maîtres-nageurs	Gratuité
Groupes d'associations Roncquoises (uniquement durant les vacances scolaires, à raison d'une séance par année par association en accord avec le service des sports)	Gratuité
Accessoires nautiques	Gratuité
Etablissements secondaires, public ou privé, implantés sur Roncq	0.50€
Demandeurs d'emploi Roncquois inscrits à Pôle Emploi	0.50€
Personnes en situation d'handicap reconnues M.D.P.H. roncquoises ou extérieures de la commune	0.50€
Etablissements roncquois ou extérieurs de la commune spécialisés dans l'accueil des personnes en situation d'handicap reconnues M.D.P.H (tarif individuel : mineurs, majeurs et accompagnateurs)	0.50€
Enfants de 4 à 16 ans (inclus)	1.40 €
Ecoles extérieures à la commune (tarif individuel)	2.50 €
A.L.S.H. extérieurs à la commune	2.50€
Enfants de 17 ans et adultes	2.70€
Abonnement de 10 entrées enfants de moins de 17 ans	12.50€
Abonnement de 10 entrées agents communaux de la ville de Roncq	12.50€
Abonnement de 10 entrées adultes	24.50€
Carte piscine famille de 20 entrées sans limite de validité	27.00€

Abonnement de 10 leçons de natation enfant (entrées comprises)	46.00€
Abonnement de 10 leçons de natation adulte (entrées comprises)	50.00€
Abonnement de 10 séances d'aquagym, adultes (entrées comprises) y compris les seniors	50.00€
Aqua-training (1 séance)	8.50 €
Abonnement de 5 séances d'aqua-training adultes (entrées comprises) y compris les seniors	
Abonnement de 10 séances d'aqua-training adultes (entrées comprises) y compris les seniors	80.00€
Carte « stage natation » 5 leçons - enfants	

# La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 2 février 2017.

\_\_\_\_\_

# M. LE MAIRE -

Monsieur DA SILVA, nous vous écoutons.

# M. DA SILVA -

Cette délibération porte sur un ajustement des tarifs piscine. En décembre 2015, on a pris une délibération pour ces tarifs piscine et on s'est rendu compte qu'il fallait procéder à deux ajustements par rapport à ce qui a été alors proposé et voté :

- une carte de 10 séances à 80 €.

En effet, on s'est rendu compte que des personnes rencontraient des difficultés pour payer  $80 \in d$ 'un seul coup. On propose aujourd'hui de diviser par deux la somme à payer, notamment en proposant des cartes de 5 séances à  $40 \in$ ; le tarif individuel restant inchangé à  $8,50 \in$ .

- Par ailleurs un petit problème au niveau de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Telle qu'avait été votée cette délibération, seuls les Roncquois pouvaient bénéficier de ce tarif à 0,50 €/l'entrée. Il vous est proposé ce soir de modifier la délibération afin que les personnes en situation de handicap non roncquoises puissent également en bénéficier ainsi que les établissements roncquois ou extérieurs de la Commune, spécialisés dans l'accueil de personnes en situation de handicap.

Voilà ce qui vous est proposé ce soir.

# M. LE MAIRE -

Merci à vous.

Sans observation particulière, je mets aux voix ; Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

# 1.09 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2017 - 1<sup>er</sup> acompte et versement - Convention cinéma 2017-2018

Les subventionnements municipaux 2016 en direction de nos associations partenaires ont fait l'objet de trois délibérations reprises ci-après :

-  $n^{\circ}$  02/02/2016/16 du 2 février 2016 : 102 500 € -  $n^{\circ}$  02/06/2016/38 du 2 juin 2016 : 118 304 € -  $n^{\circ}$  29/09/2016/60 du 29 septembre 2016 : 1 300 €

TOTAL : 222 104 €

Dans le prolongement de ce dispositif, nous vous proposons le versement d'acomptes au titre de l'année 2017 en direction de diverses associations, de sorte à éviter toute rupture financière (trésorerie) d'ici au prochain conseil municipal.

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif de cette proposition de subventionnement 2017 - 1<sup>er</sup> acompte ou versement, prévue dans les crédits des budgets respectifs - chapitre 65 - article 6574.

		2017
ASSOCIATIONS VILLE	Rappel subventionnement 2016	PROPOSITION AVANCE
AMICALE DU PERSONNEL	5 000 €	3 000 € Avance en attente de rencontre
GYMNASTIQUE	15 407 €	8 000 € Avance en attente de rencontre
BLEUETS TWIRLING BATONS	3 955 €	2 000 € Avance en attente de rencontre
ULJAP	27 256 €	15 000 € Avance en attente de rencontre
LES FRANCS ARCHERS	1 235 €	500 € Avance en attente de rencontre
ESR FOOTBALL	48 581 € (2)	10 000 € Avance en attente de rencontre
VOLLEY BALL	5 935 €	3 000 € Avance en attente de rencontre
JUDO CLUB	3 274 €	2 000 € Avance en attente de rencontre
USR NATATION	4 274 €	2 000 € Avance en attente de rencontre
BASKET BALL	11 000 €	3 000 € Avance en attente de rencontre
BMX CLUB DE RONCQ	6 824 €	2 000 € Avance en attente de rencontre
TENNIS CLUB	10 084 €	5 000 € Avance en attente de rencontre
	TOTAL I 142 825 €	55 500 €

<sup>(1)</sup> le subventionnement 2016 est composé de la subvention ordinaire + les frais de déplacements et formation 2015

<sup>(2)</sup> le montant est décomposé comme suit : 20 000 € subvention ordinaire + 25 000 € subvention exceptionnelle

<sup>+ 3 581 €</sup> frais de déplacement et formation 2015

	2017	
ASSOCIATIONS VILLE	Rappel subventionnement 2016 convention 2014-2015-2016	SUBVENTION 2017 (3)
CINEMA GERARD-PHILIPE	46 000 €	46 000 €
TOTAL II		46 000 €
TOTAL GENERAL (I+II) 101 5		101 500 €

<sup>(3)</sup> conventionnement biennal (2017-2018) à conclure

Par la présente délibération, nous proposons de renouveler le partenariat avec l'association dénommée « Cinéma Gérard Philippe » au travers d'une nouvelle convention conclue pour la période 207-2018 (projet joint en annexe) et d'autoriser le Maire à signer le document.

# La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 2 février 2017.

# M. LE MAIRE -

Monsieur DA SILVA, vous poursuivez.

# M. DA SILVA -

Cette délibération propose le versement d'un acompte sur les subventions aux associations qui en bénéficient, principalement celles qui emploient du personnel, afin de pouvoir tenir financièrement jusqu'au prochain vote des subventions définitives.

Le tableau projeté indique le montant des acomptes pour chaque association. Je précise que nous nous sommes rapprochés de chaque association afin de vérifier que ces acomptes leur permettent d'attendre le prochain vote et le virement des subventions définitives. Ce soir, nous vous proposons de procéder à ce premier versement.

En dehors de ce contexte mais cela reste du domaine du sport, et pour compléter les propos de M. DESMET en matière d'investissements, je voudrais aussi vous annoncer que l'on va refaire le skatepark pour les jeunes ; c'est une demande pressante étant donné que le skatepark actuel est vieillissant. Bien qu'on l'entretienne régulièrement, il peut être dangereux parce qu'il est en acier (tôles). On passe très souvent pour y faire des réparations mais il est temps de le changer. En outre, il n'est plus au goût du jour.

Après diverses rencontres avec les jeunes (M. TELLIER les a rencontrés également), on a souhaité en faire un équipement plus moderne. Monsieur le Maire a donné son feu vert pour ce projet. Aujourd'hui, on a pris la société belge Concret Flow qui réalise des skateparks en béton.

Cet équipement sera mis en place à la place du bike Park, situé à l'entrée du parking sur la gauche, où se trouvent ces vieilles choses en bois qui ne sont plus utilisées ou très peu parce qu'elles deviennent dangereuses. Ce sera l'occasion de le refaire correctement. On a mis en vente sur Internet les anciens appareils ; si des communes souhaitaient en bénéficier, ce serait une bonne chose.

Voilà pour les jeunes.

Nous allons lancer aussi le changement du terrain de foot puisqu'à ce jour, au Blanc-Four, le terrain synthétique est en panne (vous le savez tous) et ce depuis quelque temps déjà. On a pas mal de difficultés pour avancer avec la justice mais on ne peut pas y faire grand-chose puisque la justice est souveraine. On a donc décidé de passer l'autre terrain en synthétique sachant qu'il est en gazon. C'est un projet qui est nécessaire et le club qui a de bons résultats, qui est de très bonne composition, est très handicapé par ce manque de terrain. Il faut savoir que la semaine dernière on a dû fermer les deux terrains (Centre et Blanc-Four) pour une semaine parce que les pelouses étaient complètement arrachées... Il avait gelé et il faisait humide! Il faut les fermer et même ainsi les pelouses tiennent difficilement. Cela devient donc urgent, à savoir qu'une fois les terrains en synthétique en place, ils pourront y jouer 7 jours sur 7. En outre qu'il fasse beau ou pas, cela ne changera pas grand-chose pour leur utilisation.

C'est une information que je voulais vous donner pour que vous sachiez que nous essayons de faire au mieux, que ce soit pour le monde associatif, pour la jeunesse ou tout simplement pour les Roncquois parce que tout le monde en profite.

Pour revenir aux subventions, Monsieur le Maire, je propose au Conseil municipal de bien vouloir accepter le versement de ce premier acompte pour que nos clubs puissent fonctionner jusqu'au vote des subventions.

# M. LE MAIRE -

Cela semble cohérent. Je vous remercie, Monsieur DA SILVA. Y a-t-il des interventions?

Monsieur ZAJDA.

# M. ZAJDA

Pour rebondir sur les propos de M. DA SILVA concernant le terrain de foot, nous sommes très contents qu'une solution ait été trouvée même si ce n'est pas la finalité du terrain problématique.

Je suppose qu'à terme nous aurons deux terrains synthétiques.

Je ne sais pas si la dépense a été prévue dans le budget 2017 ou si elle le sera au budget supplémentaire.

# M. DA SILVA -

On vient de le voter.

# M. DESMET -

Le terrain synthétique est dans le budget.

#### M. ZAJDA –

Je pensais que c'était le premier.

# M. DA SILVA -

Il sera mis en travaux en juin 2017 pour pouvoir être utilisé à la reprise de septembre par le club.

# M. LE MAIRE -

Monsieur ZAJDA, je pense que vous avez un problème de suivi : on l'a voté juste avant... mais vous n'avez pas voté !

# M. ZAJDA -

Je pensais qu'on avait repris le premier terrain.

# M. LE MAIRE -

Bossez un peu plus vos dossiers, Monsieur ZAJDA! Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

# M. TELLIER -

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais juste ajouter un complément d'information par rapport à ce qu'a dit M. DA SILVA parce que je pense utile que tout le monde soit au courant de cette histoire de skatepark. J'ai lu récemment sur certains réseaux sociaux qu'il fallait une politique de la jeunesse à Roncq. Personnellement, je croyais naïvement qu'il y en avait une. Je tenais donc à dire ici fermement qu'il y en a une mais, surtout, souligner l'exemplarité de la manière dont on a travaillé sur ce dossier.

J'ai été interpellé sur place par des jeunes qui m'ont effectivement fait remarquer qu'il y avait une certaine usure et ils m'ont dit : *on aimerait bien que vous le renouveliez.* 

Je leur ai répondu : ok, je veux bien mais il est hors de question que vous veniez me voir uniquement pour me dire « on veut un skatepark, point barre ».

J'ai ajouté : si vous le voulez, venez me voir en mairie mais vous me présenterez un dossier argumenté.

Ce sont des lycéens et je dois dire qu'ils ont présenté un dossier qui était largement plus précis que ce que l'on pourrait faire en termes d'expertise technique : ils sont venus avec des photos, ils ont monté une espèce de book.

Je pense que c'est vraiment un bel exemple parce que ce n'est pas « faire pour les jeunes » comme je l'entends trop souvent mais c'est « faire avec les jeunes ». Il y a eu effectivement une sorte de coproduction. J'avais demandé au Directeur des sports de m'accompagner et nous avons été vraiment très agréablement surpris par le caractère technique du dossier. On a pu faire un peu de pédagogie, c'est-à-dire leur expliquer qu'il y avait des choix notamment financiers et qu'il fallait faire des arbitrages. Je pense que cela leur a servi parce qu'ils ont aussi compris comment fonctionne un budget, comment fonctionnent les priorités municipales.

J'espère qu'à l'avenir cela inspirera aussi parfois un peu de maturité dans certaines déclarations.

# M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur TELLIER.

Monsieur ZAJDA, vous voulez reprendre la parole, je vous en prie.

# M. ZAJDA -

Pour répondre à M. TELLIER, nous ne trouvons pas que ce n'est pas bien de refaire le skatepark ou autre chose ; c'est même très bien, et encore mieux de le faire en concertation avec les jeunes.

Il me semble que, quand vous étiez à côté de moi dans le mandat précédent, c'était également au niveau politique jeunesse d'avoir un éducateur pour pouvoir accompagner tous les jeunes, et non pas uniquement ceux qui font du skate ou du basket, mais également d'autres qui peuvent être désœuvrés. Et c'est être proactif et ne pas attendre que le jeune vienne parce qu'il y a un problème.

34

M. LE MAIRE -

Mais la différence avec vous, c'est que M. TELLIER travaille ; il a compris qu'il fallait

travailler.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER -

Je ne vais pas revenir sur la forme mais j'avoue, Monsieur ZAJDA, que de temps en temps

j'ai envie de retourner à côté de vous parce que cela volait quand même un peu plus haut

quand nous étions ensemble. Mais je ferme la parenthèse.

Je vous ferai simplement remarquer que je ne vous ai pas cité. J'ai simplement dit que

certains pourraient avoir un peu plus de maturité.

Alors si vous vous reconnaissez dans l'immaturité, libre à vous... Mais ce n'est pas vous que

je visais.

Quand même il y a des moments où on pourrait, collectivement, se féliciter de ce qui arrive.

Je lis trop de choses sur les jeunes ceci... les jeunes cela...

Dans ce dossier, des Roncquois se sont pris par la main, ils ont bossé plusieurs soirées...

en plus, je peux vous assurer que travailler sur les rivets en acier ou en plastique, et autres

questions de ce genre, ce n'est pas franchement drôle. On a donc là des jeunes qui ont fait

un travail vraiment extraordinaire. De grâce, essayons d'être dans l'unanimité sans

polémique.

Je regrette qu'il y ait eu des polémiques. Ce n'était pas vous que je visais ; c'était

simplement des choses que j'ai lues récemment sur certains réseaux sociaux.

M. ZAJDA -

Mais ce n'était pas une critique, sur la partie de l'installation du matériel en tout cas.

M. LE MAIRE -

Arrêtons-là; cela n'a pas d'intérêt.

Qui est pour ?

**UNANIMITE**. c'est formidable.

# 1.10 - VALORISATION D'ACTIFS MUNICIPAUX - Cession de l'immeuble 7bis rue Henri Barbusse - Déclassement préalable

Par délibération en date du 16 décembre 2015 (n°16/12/2015/83), notre assemblée s'est prononcée en faveur de la vente de la parcelle AK842 rue Henri Barbusse, pour sa partie qui accueillait l'annexe de la maison des associations.

Pour mémoire, l'ancienne annexe de la MA sera vendue à l'issue d'une Vente Notariale Interactive et le fond de propriété sera cédé aux riverains de la rue de la Cloche.

L'immeuble appartient aujourd'hui au Domaine Public, inaliénable. Sa vente réclame alors au-delà d'une désaffectation déjà effective, un déclassement afin de l'incorporer dans le domaine privé, aliénable.

Il est alors proposé à l'assemblée de prononcer le déclassement de la parcelle AK 842 dans sa partie concernée par les projets de vente.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 2 février 2017.

# M. LE MAIRE -

Monsieur PETILLON, vous avez la parole.

# M. PETILLON -

Merci. Monsieur le Maire.

En cohérence, compte tenu de ce qu'a annoncé Patrick BOSSUT sur la vente de deux immeubles, il nous faut pour l'un d'entre eux (7bis rue Henri Barbusse) prendre une délibération pour le déclasser du domaine public (recevant du public) avant de lancer la consultation.

Ce n'est pas nécessaire pour la rue du Pôle Nord parce que c'était une maison d'habitation.

Si la délibération est adoptée et après retour de Préfecture, nous lancerons dans la presse la publicité nécessaire pour la vente notariée par Internet. C'est un type de vente que nous avons déjà testé il y a deux ans. Cela marche bien et il y a de la concurrence.

On a relooké un peu l'immeuble de la rue Henri-Barbusse pour lui donner un peu plus de valeur et un peu plus d'appétit aux enchères.

Voilà, Monsieur le Maire, cette délibération qui est à prendre avant de lancer la consultation.

# M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur PETILLON.

Sans remarque, ni observation, qui est pour ?

**UNANIMITE**, merci beaucoup.

1.11 - MISE EN PLACE D'UNE CHARTE DE L'ARBRE SUR LE TERRITOIRE RONCQUOIS - Politique commune de l'arbre entre les villes de Bondues, Halluin, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing

La Ville de Roncq, ainsi que les villes du territoire tourquennois souhaitent renforcer en élaborant une charte de l'arbre, leur volonté de protéger, préserver et renouveler leur patrimoine arboré. Ce document a pour but de formaliser les objectifs politiques en matière de gestion de patrimoine arboré.

En 2015, la Métropole Européenne de Lille (MEL) s'est dotée d'un schéma de mutualisation. Elle a également conclu un contrat de co-développement avec les communes du territoire tourquennois (Bondues, Halluin, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoinq).

Les 6 villes du territoire, avec l'appui organisationnel de la MEL, se sont engagées dans un travail de réflexion sur la place de l'arbre dans la ville, la commune de Tourcoing s'étant positionnée comme chef de file.

Le comité de pilotage a abordé différentes problématiques de gestion du patrimoine vert, d'achats publics ou encore d'ingénierie. Il en ressort que les 6 villes du territoire considèrent que les arbres constituent un patrimoine collectif d'une grande valeur qui dépasse les limites communales.

Partant de ce constat, elles ont souhaité y associer l'ensemble des partenaires concernés que sont la Région, le Département, les gestionnaires de réseaux et les bailleurs sociaux. Ensemble, ces différents partenaires ont décidé de s'engager en faveur d'une politique commune de gestion raisonnée et durable qui vise à garantir et à conforter la place de l'arbre dans le tissu urbain et dans une approche territoriale dépassant les limites communales.

Cet engagement se traduit par une charte de l'arbre se définissant par un modèle de gestion à l'échelle du territoire en vue de promouvoir le partenariat et l'échange d'expériences entre les gestionnaires.

Au sein de cette charte, 7 axes de travail ont été identifiés :

- 1 Connaître et inventorier le patrimoine arboré.
- 2 Protéger l'arbre dans les communes.
- 3 Entretenir l'arbre.
- 4 Développer le patrimoine.
- 5 Diversifier les essences et les situations.
- 6 Communiquer et sensibiliser.
- 7 Créer une culture commune.

Ces axes de travail font l'objet d'actions précisément mentionnées au sein de la charte.

En conséquence, il vous est proposé ce soir :

- d'adopter les principes de la charte de l'Arbre du Tourquennois annexée à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte de l'Arbre du territoire tourquennois.
- d'acter la contribution active de la ville de Roncq aux actions suivantes de la charte :
  - Axe 4: développer le patrimoine Action 1: créer une politique de renouvellement des arbres sur l'ensemble de la commune.
  - Axe 6 : communiquer et sensibiliser Action 4 : créer des événements populaires autour de l'arbre.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 2 février 2017.

# \_\_\_\_

#### M. LE MAIRE -

Avec Monsieur DUQUESNE, on va prendre de la hauteur vers la cime des arbres.

#### M. DUQUESNE -

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais effectivement vous présenter la Charte de l'arbre qui part d'un postulat commun, à savoir que l'arbre a une valeur patrimoniale importante —ce n'est pas juste un objet décoratif— et cette valeur patrimoniale dépasse le simple cadre du territoire roncquois. Il est nécessaire d'avoir une vision globale et convergente lorsqu'on aborde cette question. C'est la raison pour laquelle six communes, sous la supervision opérationnelle de la MEL, ont décidé de réfléchir ensemble à la façon de mieux traiter ce patrimoine commun dans les années à venir.

Ces six communes sont Bondues, Halluin, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing; cette dernière s'étant positionnée comme chef de file de cette Charte.

Ensuite il y a une méthode : le comité de pilotage animé par la ville de Tourcoing qui a réuni un certain nombre des personnels des services notamment pour aborder la meilleure façon de gérer ce patrimoine commun et de grande valeur.

Dans le cadre de ce comité de pilotage divers aspects ont été abordés et ont fait l'objet de 7 axes de travail :

- 1 Connaître et inventorier le patrimoine arboré.
- 2 Protéger l'arbre dans les communes.
- 3 Entretenir l'arbre.
- 4 Développer le patrimoine.
- 5 Diversifier les essences et les situations.

- 6 Communiquer et sensibiliser.
- 7 Créer une culture commune.

Parmi ces 7 axes que l'on ne peut pas tous mener de front, la ville de Roncq a décidé pour l'année 2017 de se concentrer sur 2 axes :

- Axe 4... développer le patrimoine qui consiste notamment à renouveler systématiquement le patrimoine arboré : un arbre coupé sera remplacé par un autre. C'est d'ailleurs déjà une action que l'on mène à Roncq avec l'opération très appréciée « Je grandis, tu grandis » ; on est vraiment dans cette logique et cette philosophie.
- Axe 6... communiquer et sensibiliser. Il s'agira de créer des événements autour de l'arbre pour sensibiliser la population à la valeur que peut représenter un arbre, à ce qu'il peut apporter au cadre de vie, aux écosystèmes sur le territoire.

En conséquence, il vous est proposé ce soir d'adopter les principes de la Charte de l'arbre du Tourquennois qui sera annexée à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte de l'arbre du territoire tourquennois et, enfin, d'acter la contribution active de la ville de Roncq aux actions que j'ai décrites en ce qui concerne les axes 4 et 6.

#### M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur DUQUESNE.

C'est vraiment une très belle délibération qui nous permet d'abord de prendre conscience du patrimoine formidable que nous avons à Roncq mais je pense que les Roncquois le savent ; il suffit de se promener gentiment dans les allées de nos parcs de Centre-ville pour se rendre compte de ce patrimoine formidable et ce patrimoine, il faut le transmettre. Il était donc extrêmement important de s'engager et c'est au-delà de la symbolique.

Sans observation particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE...** Il n'y a plus qu'à faire ; il faut travailler et surtout respecter cette Charte très importante. Elle va maintenant s'imposer à tous nos actes, y compris à l'urbanisme sachant qu'on le fait déjà aujourd'hui.

Monsieur PETILLON, on ne dodeline pas ainsi de la tête, on dodeline positivement car les arbres seront encore là bien après vous et bien après moi. Cela relativise!

(Rires)

1.12 - MISE EN ŒUVRE PAR LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) D'UN PLAN D'ACTION CONCERTE POUR ACCOMPAGNER LES COMMUNES VERS LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LEUR PATRIMOINE - Mise à disposition du service de conseil en énergie partagé proposé par la MEL - Adhésion au dispositif

Délibération retirée.

1.13 - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - Observations définitives relatives à l'examen de la gestion du stationnement urbain de la Métropole Européenne de Lille (MEL) - Débat du Conseil municipal

En date du 27 décembre 2016, le Président de la Chambre Régionale des Comptes du Nord - Pasde-Calais - Picardie a transmis les observations définitives et ses réponses de la chambre sur la gestion du stationnement urbain de la Métropole Européenne de Lille (MEL) relativement aux exercices 2009 et suivants, en application des dispositions de l'article L.243-7-II du Code des juridictions financières.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce rapport doit faire l'objet d'un débat au Conseil municipal.

Ce document, joint en annexe, est donc soumis ce soir à l'assemblée délibérante pour discussion.

Le rapport n'a soulevé aucune observation de l'assemblée délibérante. Des remarques ont été toutefois apportées sur la restriction des places de stationnement lors de la construction d'immeubles ainsi que sur la volonté d'étudier la faisabilité de créer un parking co-voiturage sur le territoire roncquois

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 2 février 2017.

## M. LE MAIRE -

Monsieur DESMET, nous poursuivons.

#### M. DESMET -

Merci. Monsieur le Maire.

Ce rapport de la Chambre régionale des comptes vous a été transmis par les services concernant la gestion du stationnement urbain. J'évoquerai trois points que j'ai pu relever dans ce rapport :

- D'abord la disposition des parcs-relais et leur fréquentation.

On peut constater que la fréquentation n'est pas optimale dans certains parcs-relais. Les deux situés à côté des gares sont assez fréquentés mais les autres ne le sont pas.

L'offre de stationnement.

On peut le vivre tous les jours avec Michel PETILLON. Il est vrai qu'on parle de l'offre de stationnement quand on refait une voirie mais il n'y a pas une gestion globale de la MEL sur l'offre de stationnement dans nos rues et dans les collectifs qui peuvent être à côté. Il pourrait être intéressant de développer cette offre de stationnement pour avoir une stratégie globale de la MEL.

- La gestion des délégations de service public.

Quelques remarques sont faites dans ce rapport.

Je crois que cela va dans le bon sens pour améliorer cette gestion du stationnement et même évoquer une stratégie qui est déjà lancée par la MEL sur des regroupements entre l'urbanisme et la voirie, ce qui permet d'avoir une stratégie globale.

### M. LE MAIRE -

Y a-t-il des observations? Monsieur ZAJDA.

## M. ZAJDA -

On en a déjà discuté : il est vrai, quand on construit des immeubles, que l'on pense à prévoir un certain nombre de places de parking mais, hélas, c'est parfois insuffisant par rapport au nombre réel des voitures que les habitants possèdent. Forcément, à un moment donné, on est confronté à des problématiques comme on peut le voir dans beaucoup de communes.

Par ailleurs, on avait fait une proposition : faire un parking-relais ou de covoiturage. Si la proposition pouvait être remontée à la MEL pour essayer de délester l'A22. Comme de toute façon, le covoiturage c'est l'avenir compte tenu de tous les seuils de pollution constatés jour après jour.

### M. DESMET -

Michel PETILLON pourrait reprendre mes propos sur l'offre de liaisons des transports collectifs, vous avez pu voir apparaître les arrêts de bus pour la Liane Express.

Concernant les parcs-relais, si on les multiplie, je ne suis pas sûr qu'il y aura affluence. Il faut d'abord changer les mentalités avant de proposer des équipements qui ne seraient pas forcément utilisés.

Aujourd'hui, vous pouvez prendre la Liane Express après vous être garé sur les parkings situés à côté, pour rejoindre le centre de Lille. Quand les gens auront pris cette disposition pour trouver des transports autres que la voiture, je crois qu'un énorme effort aura été fait.

Quand on construit des collectifs, on essaie en effet d'y prévoir du stationnement. Mais souvent ces collectifs sont situés près de lignes de transport (on peut le voir dans les derniers projets) qui permettent de desservir des villes comme Tourcoing ou Lille et ne pas forcément utiliser la voiture.

Cette semaine, vous avez pu entendre qu'une vignette va apparaître.

Demain, les gens se poseront d'autres questions, pendant les périodes de pollution, pour se rendre soit à leur travail, soit en revenir, pour utiliser des véhicules propres ou d'autres moyens de transport.

# M. LE MAIRE -

Je passe au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci beaucoup.

#### 1.14 - RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que selon les dispositions de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentants les personnes handicapées. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Le rapport présenté au conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Ce rapport annuel 2016 de la commission communale d'accessibilité est donc présenté au Conseil Municipal.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 2 février 2017.

#### M. LE MAIRE -

La parole est à Madame ROBERT.

Avant de la lui passer, je voudrais faire un point parce que j'ai été particulièrement choqué toujours par cet écrit où vous parlez de discrimination !

\_\_\_\_\_

Vous vous moquez de qui?

Je pense que dans l'opposition vous avez un problème, vous êtes surmenés de paresse.

Parler de stigmatisation rampante quand on parle d'accessibilité!

Quand il y a cinq commissions communales d'accessibilité et vous ne participez qu'à une seule!

Bravo pour le palmarès, vous êtes en haut de la marche... On va vous décerner une coupe!

J'observe qu'il n'y a jamais eu de questions à l'ordre du jour alors que l'on fait des points d'étape, des présentations en Conseil municipal : pas de réaction, jamais, de votre part !

Sur le Plan de mise en conformité accessibilité, aucune... Vous l'avez d'ailleurs voté à l'unanimité.

A un moment donné, quand vous vous regardez dans le miroir, êtes-vous conformes... Il y a une espèce de Janus... Il faut être un peu sérieux quand même. Je veux bien que vous vous en preniez à moi, ce n'est pas grave et cela fait tellement longtemps. Cela coule... Mais ne vous en prenez pas à ceux qui développent, comme Peggy ROBERT, les vraies politiques pour mettre nos bâtiments en accessibilité. C'est tromper vos électeurs, c'est tromper les Roncquois.

Vous avez la parole, Madame ROBERT.

# Mme ROBERT -

Merci, Monsieur le Maire.

Au dernier Conseil municipal, j'avais sollicité Mme NYS pour vous présenter, en mon absence, le bilan de l'année 2015. Je ne retracerai donc pas les obligations légales de la Commune en la matière et vous propose, dans la foulée, le bilan de l'année 2016.

Je rappelle que les membres de la Commission ont été désignés lors d'un Conseil municipal de 2014 et qu'y sont présents des Conseillers municipaux et des représentants d'associations.

Pour l'année 2016, la Commission s'est réunie à deux reprises pour étudier 4 thèmes principaux, à savoir la poursuite des actions de communication en faveur du handicap et de l'accessibilité qui passe, bien souvent, par un simple rappel des règles de citoyenneté et du bien-vivre ensemble ; j'ai envie de dire qu'on n'a pas inventé le fil à couper le beurre, parfois un simple rappel à la citoyenneté fait avancer les choses en termes d'accessibilité.

La communication est nécessaire et permanente puisque, de manière régulière, des articles paraissent dans le Roncq Mag, dans le Newsletter, et je suis à la disposition permanente des Roncquois et non-Roncquois qui me solliciteraient à titre personnel ou au titre d'association ou de représentants de personnes malades.

Après cet aparté, revenons sur les thèmes principaux abordés par la Commission :

- Poursuite de la communication
- Poursuite de la mise en œuvre des travaux d'accessibilité liés à l'ADAP

En 2016, c'étaient essentiellement les cimetières et l'annexe-mairie. Ces sujets ont fait l'objet, comme vous le rappeliez, Monsieur le Maire, de présentations régulières en Conseil municipal et Commission plénière et, à chaque fois, j'ai précisé être à la disposition de ceux qui souhaitaient davantage de renseignements.

L'accompagnement des établissements privés recevant du public

Certes, la Ville a des obligations qui lui reviennent de droit mais elle s'engage aussi sur l'accompagnement des commerçants-artisans qui ont leurs propres établissements et qui sont, eux aussi, soumis à des normes et des législations parfois difficiles à comprendre et pour lesquels le personnel municipal est présent dans l'accompagnement et dans le montage des dossiers.

C'est aussi un retour que nous faisons en Commission communale d'accessibilité sur les efforts consentis par nos artisans, commerçants et professions libérales. On peut s'enorgueillir qu'à Roncq ils jouent le jeu. Par rapport au taux national, on a un très bon retour et une transparence de ces professionnels privés par rapport à l'accès de leurs établissements aux personnes déficientes.

 La commission s'est aussi intéressée à la Journée internationale de sensibilisation au handicap.

Pour la première fois, un groupe de travail qui émanait de cette Commission a préparé les interventions 2016. C'est tout à fait intéressant, valorisant de travailler avec des associations roncquoises, non-roncquoises, des personnes qui se sont ajoutées à la Commission : on a accueilli dans le groupe de travail des individus qui se sentaient concernés et qui ont apporté leur contribution aux actions de sensibilisation au-delà de ceux qui y étaient par obligation, entre guillemets.

Cette année, je vous ai présenté le bilan des actions de sensibilisation ; je ne vais donc pas y revenir mais cela a pu se faire sur près de quinze jours auprès d'un public jeunes, seniors et adultes. Et on a déjà des demandes pour 2017.

Au niveau des perspectives dans les missions de la Commission communale d'accessibilité et en lien également avec la volonté politique de la majorité, nous avons pu, grâce à votre vote à l'unanimité en septembre 2016, recruter une personne en service civique.

Sa mission est donc de dresser un bilan le plus exhaustif possible de la manière dont les personnes handicapées, au sens large, sont accueillies et dans les associations, et dans les services municipaux. Ce travail est en cours et j'espère qu'il pourra nous donner des pistes d'amélioration et de suggestion(s) pour les années à venir.

A nouveau, je remercie vivement et sincèrement l'ensemble des services qui ont travaillé et qui travaillent tous les jours sur ces thématiques transversales puisque quand on parle de handicap, on parle aussi d'espaces verts, de travaux, de bâtiments, de communication, de ressources humaines. En outre on a accueilli en apprentissage dans nos services des personnes ayant une déficience.

C'est donc un travail constant de sensibilisation et d'investissement du service jeunesse, du service des sports, du service communication, du service RH, du service urbanisme, du service art et qualité de vie, de l'Ecole de musique... j'en oublie certainement et je m'en excuse. Ainsi que des Conseillers municipaux qui siègent régulièrement dans la Commission, des représentants d'associations, de nos partenaires associatifs et institutionnels. Cette année on a pu développer des partenariats avec des associations d'autres communes et, là aussi, je m'en félicite parce que c'est créer une vraie dynamique sur ce sujet particulier. Je pense qu'on est sur la bonne voie en termes d'échanges de pratiques.

Je vous remercie et reste à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

### M. LE MAIRE -

Merci, Madame ROBERT, pour l'excellent travail que vous avez mené collectivement. C'est important de le dire.

Madame NYS, vous souhaitez prendre la parole et nous vous écoutons.

# Mme NYS -

Je voudrais dire quelques mots parce que j'ai également été choquée par le mot « discrimination ». Le bâtiment dispose désormais d'une rampe et il est donc accessible. Il ne vous aura pas échappé que le monde a changé, que l'on peut descendre avec un ordinateur, que plusieurs petits bureaux en bas permettent d'être reçu de façon tout à fait confidentielle. Quiconque a besoin que ce soit des services scolaires, urbanisme ou autres, en venant au guichet unique, peut demander à ce que qu'un agent municipal descende avec un ordinateur. Aujourd'hui tout peut être traité de cette façon.

45

Je répète que le mot « discrimination » m'a vraiment choquée.

Pour rencontrer très régulièrement avec Peggy les associations, notamment les Paralysés de France ou autres, j'ajoute que ceux-ci estiment qu'à Roncq on fait justement un très bon travail d'adaptabilité des bâtiments et ils sont plutôt très satisfaits de ce qui est fait sur la Ville.

### M. LE MAIRE -

Merci, Chantal.

Monsieur TELLIER.

#### M. TELLIER -

Je voudrais à mon tour apporter un complément d'information parce que Mme ROBERT ne l'a pas dit, sans doute par excès de modestie. Elle fait aussi un travail très important d'accompagnement des enfants scolarisés en situation de handicap : chaque fois que se pose une situation particulière, elle m'interpelle et on essaie de trouver une réponse adaptée à l'enfant. Je ne citerai que le dernier cas, un petit garçon qui partira en classe de découverte à Lou Riouclar au printemps prochain parce que nous sommes intervenus. La Ville prendra en charge financièrement le déplacement de l'accompagnatrice et nous avons aussi veillé à ce que l'ensemble des enfants de la CLIS puisse participer à toutes les activités qui seront déroulées dans le cadre de Lou Riouclar. Là aussi, évidemment, il n'y a aucune discrimination.

#### M. LE MAIRE -

Monsieur DESMET.

#### M. DESMET -

Je tiens d'abord à saluer le travail accompli avec Peggy, l'ensemble des élus et des techniciens.

C'est vrai que ce mot « discrimination » attaque quelque peu le travail qui y est fait par les élus. Ce n'est rien, Monsieur le Maire le rappelait, mais cela attaque le travail de ceux qui sont derrière nous et de toutes les équipes qui travaillent avec nous.

Nous avons eu le rapport 2015 et le rapport 2016 de cette Commission ; je crois qu'on ne peut que les encourager et ne pas les insulter par des propos qui dépassent l'entendement. Je tiens à saluer tout le travail réalisé tant par la Commission que par l'ensemble des collaborateurs et des élus.

#### M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur DESMET.

Madame ROBERT, je vous en prie.

#### Mme ROBERT -

Une précision encore, si besoin est : lorsque nous avons élaboré les projets de travaux sur nos différents établissements municipaux, bien évidemment cela a été fait en concertation avec les différents services, en bonne intelligence avec les projets annoncés dans la campagne et que nous mettons en place sur, par exemple, les écoles et autres pour qu'il y ait concordance entre les travaux d'accessibilité et les travaux d'entretien courant mais aussi les gros travaux que nous menons sur nos établissements.

Bien évidemment, lorsque les travaux de rénovation de l'annexe-mairie ont été mis à l'ordre du jour, on y a associé la thématique accessibilité au même titre que la thématique électricité-peinture ou autres, sans faire de discrimination sur cette thématique particulière.

Plusieurs hypothèses de travail ont été élaborées et le choix d'un ascenseur était une hypothèse parmi d'autres. Nous avons finalement décidé que ne pas faire de discrimination consisterait à accueillir tout le monde de la même manière au rez-de-chaussée.

Donc, dans notre plan de patrimoine, systématiquement, patrimoine bâti mais également patrimoine extérieur puisque tout à l'heure on parlait des espaces verts, de la rénovation de l'étang, de la rénovation du skatepark, il y a aussi des projets qui aboutiront dans des délais qui pour l'instant ne sont pas fixés, mais qui aboutiront sur l'accessibilité des parcs. Et donc ce sont des sujets sur lesquels mes collègues, Conseillers municipaux et Adjoints, mais également les techniciens ont pris l'habitude d'intégrer la thématique accessibilité. Et c'est entré dans les mœurs en tout cas.

#### M. LE MAIRE -

Monsieur ZAJDA.

# M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Le mot « discrimination » est probablement fort et peut-être mal interprété. C'est plutôt en termes juridiques qu'il a été utilisé puisque Maître WABANT est avocat du droit du travail. Cette discrimination portait plutôt à l'égard des éventuels salariés de l'Hôtel de ville qui, s'ils ont un handicap, doivent dans ce cas travailler en bas et être à l'écart de leurs collègues. C'est plus dans ce sens-là que cette phrase était tournée.

Juste pour revenir sur nos absences en réunion, ces commissions sont prévues parfois à des heures qui ne sont pas forcément adaptées : un mercredi matin...

#### M. LE MAIRE -

Surtout pour un retraité comme M. VANDAMME... Mais ce n'est pas grave.

On est surmené, c'est vrai. Attendez, on ne va pas se raccrocher à des trucs à *trois francs* six sous. Il y a un travail, on est conseiller municipal, on bosse et c'est tout. On n'a pas à invoquer des agendas.

Vous n'êtes pas là, vous n'êtes pas là, c'est tout ! Mais ensuite ne faites pas des critiques quand vous ne participez pas dans les lieux dédiés. Il faut être cohérent à un moment donné, là est le sujet.

Vous pouvez vous raccrocher à toutes les formules que vous voulez, ce sont des mots qui dépassent l'entendement et je peux vous dire qu'ils ont fait bondir beaucoup de Roncquois.

C'est tout, vous n'apportez aucune contribution au débat ce soir, encore une fois. On le note et on vote.

Madame ROBERT, vous intervenez puis on arrête.

## Mme ROBERT -

Une précision par rapport à la remarque que vient de faire M. ZAJDA.

L'ADAP, comme j'ai pu le préciser lors de sa présentation, concerne l'accessibilité du public et, en aucun cas, il n'y a d'obligation sur le personnel municipal qui relève d'autres législations examinées par ailleurs par les services adéquats. C'est une question qui a été aussi travaillée puisque je vous ai dit qu'on travaillait en transversalité sur les différents sujets. Et nous avons vu, avec les responsables du personnel et les différentes personnes concernées que, lorsqu'un salarié de la Ville a une contrainte physique qui l'empêche d'accéder à son lieu de travail, c'est la Ville et le service concerné qui font le nécessaire pour que l'intéressé(e) puisse travailler dans de bonnes conditions.

En outre il est vrai que les techniques modernes numériques le permettent aujourd'hui, mis à part une personne qui serait affectée à des travaux physiques d'espaces verts, par exemple, si on ne peut pas travailler, on ne le peut tout simplement pas. Mais une personne qui travaille derrière un bureau (sans connotation péjorative) peut le faire aussi bien au rez-dechaussée qu'à l'étage.

Je précise qu'il n'y a pas de vote, c'est une information.

#### M. LE MAIRE -

Merci de le préciser, Madame ROBERT.

Vous remettez les points sur les i ; on vous reconnaît bien là, avec tout le pragmatisme et le bon sens qui vous font honneur.

1.15 - FUSION DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) ET DE LA COMMU-NAUTE DE COMMUNES DES WEPPES AU  $1^{\rm er}$  janvier 2017 - Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de recettes (CLETC) - Désignation d'un membre du Conseil municipal

Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié,

Vu le renouvellement de l'assemblée métropolitaine suite à la création de la Métropole issue de la fusion de la Métropole Européenne de Lille (MEL) et de la Communauté de commune des Weppes au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Conformément aux dispositions législatives, le Conseil métropolitain a adopté la délibération n° 17 C 0014 du 5 janvier 2017 portant création entre la MEL et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

Cette commission sera composée de 184 membres repartis selon la même représentation qu'au sein du Conseil de la Métropole.

Concernant la ville de Roncq, il nous convient de désigner un membre représentant du Conseil municipal au sein de la CLETC.

Nous avançons la candidature suivante : Monsieur Franck GILMÉ

A été nommé : Monsieur Franck GILMÉ Désignation à main levée à l'unanimité\*

\*opération de désignation : il est ici rappelé qu'en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder à ces nominations à bulletin secret (vote à main levée).

#### M. LE MAIRE -

Monsieur BOSSUT.

# M. BOSSUT -

Merci. Monsieur le Maire.

Avant de présenter la délibération, je voudrais réparer un oubli. J'ai en effet oublié de remercier Marjorie VAN ENDE pour la réalisation du PowerPoint du budget qui a permis une présentation très pédagogique et très suivie pour les conseillers municipaux et le public.

#### M. LE MAIRE -

Bravo!

## M. BOSSUT -

Bravo, Marjorie.

Par cette dernière délibération, nous avons à désigner un membre du Conseil municipal pour participer à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de recettes de Lille Métropole (CLETC).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes des Weppes a fusionné avec la MEL. Par conséquent, toutes les instances au niveau de la MEL doivent être réélues et, pour la commune de Roncq, il convient à nouveau de désigner un membre du Conseil municipal pour participer à la CLETC. Précédemment c'était M. Franck GILME qui, désigné par le Conseil municipal, l'avait fait avec une implication efficace. Il fait d'ailleurs partie du Comité de pilotage de cette commission. Je pense que, compte tenu des retours que peut avoir chacun d'entre nous, c'était un très bon choix et je propose, ce soir, de reposer la candidature de M. Franck GILME pour un vote à main levée.

# M. LE MAIRE -

Sans remarque, ni intervention, qui est pour ?

**UNANIMITE** pour M. GILME comme d'ailleurs pour la plupart des délibérations de ce Conseil municipal qui se clôture en vous souhaitant une excellente soirée et un bon retour dans vos foyers.

J'ai oublié les arrêtés et les rapports d'activités mais j'imagine qu'il n'y a pas d'observations. Merci et, encore une fois, bonne soirée à tous.

-oOo-

Levée de séance à 19 h 50.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Vincent LEDOUX.